**Projet de loi 5885**

**portant approbation de la Convention**

**entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Monténégro**

**en matière de sécurité sociale**

L’objectif principal de la convention en matière de sécurité sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Monténégro signée à Luxembourg le 19 février 2008 est de remplacer l’ancienne convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et de la Communauté d’Etat Serbie et Monténégro en matière de sécurité sociale, signée à Belgrade le 27 octobre 2003 qui est actuellement applicable. La nouvelle convention bilatérale est surtout une adaptation formelle devenue nécessaire suite à l’indépendance du Monténégro. A noter que l’ancienne convention continuera à s’appliquer dans les relations avec la Serbie.

La nouvelle convention avec le Monténégro garantit les droits en matière de sécurité sociale des personnes qui ont été soumises successivement ou alternativement aux législations des Etats contractants.

Le projet de loi a pour objet d’approuver cette convention conclue à Luxembourg le 28 novembre 2006.